

### **Pourquoi la droite caricature-t-elle l'égalitarisme ?**

*Le Soir*, 06/07/2007

La fébrilité des élections passée, arrêtons-nous un instant à la façon dont la droite, tant en France qu'en Belgique, nous a présenté l'égalitarisme, une des principales théories de la justice sociale. Dans l'abécédaire de ses propositions repris sur le site de l'UMP, Nicolas Sarkozy insiste à la rubrique « *égalité* » sur la nécessité de « *sortir de cette logique absurde du nivellement qui tire toute la société vers le bas* ». Il nous invite à « *sortir de cette politique qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul* ». Quant à Didier Reynders, il critique lui aussi « *l'obsession d'un égalitarisme vers le bas* ». Le tout est bien résumé par Nicolas Sarkozy : « *Je refuse le nivellement, l'égalitarisme et l'assistanat.* » Plutôt que de déshabiller Pierre pour habiller Paul, je propose ici de déshabiller la vision que se fait Sarkozy de l'égalitarisme. Cette doctrine ne nous contraint ni au nivellement, ni à l'assistanat.

Les égalitaristes ont en effet montré qu'il ne faut pas confondre deux idées : réduire les inégalités ou améliorer le sort du plus défavorisé. Souvent, ces deux objectifs convergent dans des politiques identiques. Ce n'est néanmoins pas toujours le cas. D'où l'importance de la discussion sur le bénéfice possible pour le plus défavorisé d'une taxation moins progressive sur les hauts revenus. D'où l'enjeu aussi du débat sur la question de savoir si la libéralisation des échanges accroît effectivement les inégalités tout en améliorant - d'après certains - le sort du plus défavorisé. Dans les deux cas, la possibilité est envisagée d'une politique qui améliorerait la situation des plus pauvres tout en augmentant les inégalités. Et face à un tel choix, de nombreux égalitaristes choisiront d'accorder la priorité à l'amélioration du sort des plus mal lotis, au prix éventuel d'un accroissement des inégalités. Un tel égalitarisme ne se confond donc pas avec une politique de nivellement par le bas, et ce pour deux raisons. D'abord, si l'égalisation ne bénéficie à personne, même pas au plus défavorisé, il sera effectivement absurde de s'y engager. On ne déshabille pas Pierre si cela ne peut nullement bénéficier à Paul. Nicolas Sarkozy a raison d'affirmer qu'un nivellement au détriment de tous sans exception est une absurdité. Et en cela, il s'accorde avec une grande partie des égalitaristes. Ensuite, à la suite de John Rawls, bien des égalitaristes accepteront que l'on s'oriente vers une augmentation des inégalités si ceci est nécessaire - terme crucial - à l'amélioration du sort du plus démuné. Si la seule façon de ne pas laisser Paul mourir de froid est d'accroître la liberté vestimentaire de Pierre, la plupart des égalitaristes s'y plieront. L'égalitarisme ne fait donc pas l'apologie du nivellement. Il ne nous contraint pas plus à l'assistanat. Pourquoi ? Car sa version philosophiquement la plus populaire, l'égalitarisme « des chances » - au sens anglo-saxon - tient en deux principes plutôt qu'un seul. Premier principe : il appartient à la société de compenser les désavantages résultant pour les personnes de leurs circonstances, c'est-à-dire des facteurs sur lesquels elles n'ont pas prise. Si Paul est plus dévêtu que Pierre parce que seul le second a hérité d'une magnifique garde-robe, l'égalitariste en appellera certes à un certain degré de redistribution. Il n'y a cependant aucune raison de qualifier une telle pratique d'assistanat. Ceci vaut évidemment aussi lorsque l'on s'intéresse à la nécessité de lutter contre d'autres désavantages subis, tels que naître avec une maladie gravement handicapante, dans une famille qui n'a connu que le chômage depuis des générations ou dans un pays où la dictature règne depuis des décennies. En outre, on oublie trop souvent qu'un tel égalitarisme des chances prévoit aussi - second principe - que la société n'a pas à compenser les désavantages subis par les personnes en raison de certains types de « choix » qu'ils effectueraient. Cette notion de choix n'est bien sûr pas univoque. Mais un exemple est celui du remboursement des frais d'accidents graves résultant de la pratique de sports dangereux. L'égalitariste est ici intransigeant. Il n'appartient pas à la société de supporter ces frais. La solution viendra par exemple d'une assurance obligatoire pour ceux qui pratiquent de tels sports. Ainsi donc, si Paul est dévêtu parce qu'il s'est amusé à déchirer ses vêtements ou à les jouer au Poker, il est clair qu'un égalitariste n'exigera rien de Pierre, même s'il fait très froid. Un tel égalitarisme laisse donc une place très significative à la liberté et à la responsabilité des individus. Aucun assistanat à

